

PRESTATION DE SERVICES RELATIVE À L'ÉTABLISSEMENT DE L'UNITÉ DE RÉFÉRENCE

	Forfait ARGENT	Forfait OR
Guide juridique destiné au conseil d'administration détaillant le mécanisme pour établir l'unité de référence	Inclus	Inclus
Échanges avec le conseil d'administration relativement aux dispositions de la « Loi 141 » et de la « Loi 41 » quant à l'unité de référence	Inclus	Inclus
Accompagnement du conseil d'administration dans le processus visant à établir l'unité de référence	Inclus	Inclus
Examen de la déclaration de copropriété et du plan cadastral afin d'identifier les composantes de la copropriété qui devront faire l'objet d'une description dans l'unité de référence		Inclus
Préparation de la résolution de l'assemblée des copropriétaires visant à voter l'unité de référence	Inclus	Inclus
Préparation d'un règlement sur les assurances et de la résolution de l'assemblée des copropriétaires visant à voter ledit règlement		Inclus
Préparation de l'avis de convocation pour la convocation d'une assemblée extraordinaire visant à faire voter les copropriétaires sur le projet d'unité de référence et le règlement sur les assurances		Inclus
Tarification (taxes et déboursés en sus)	500 \$	750\$ Copropriétés de 12 unités et moins 1500\$ Copropriétés de plus de 12 unités Prix modulé pour les copropriétés par phase

Pour plus d'informations

Émilie Séguin, avocate

emilie.seguin@groupecj.ca

450 462.8555 - 855 633.6326 (sans frais)